

Approbations des tarifs d'institutions d'assurances privées

(art. 46, al. 3, de la loi du 23 juin 1978 sur l'assurance dommages; RS 961.01)

L'Office fédéral des assurances privées a approuvé les tarifs suivants, qui concernent des contrats d'assurance en cours:

Décision

<i>du</i>	<i>Tarifs de/concernant</i>
16 septembre 2004	Die Eidgenössische Gesundheitskasse, Laufen augmentation des primes pour les produits SUN 3, DENT et Indemnité journalière, suppression du supplément pour frais administratifs et augmentation des rabais pour les variantes de franchise de SUN 3 Eco
21 septembre 2004	Caisse-maladie Birchmeier, Künten augmentation des primes pour les produits Complément 1, Complément 2 et Soins dentaires 2
21 septembre 2004	Galenos assurance maladie et accidents, Zurich Augmentation des primes pour le produit Maxica III
22 septembre 2004	La Caisse Vaudoise, Martigny les produits Assurance complémentaire pour frais dentaires en cas de maladie (TD), Assurance pour frais de traitement hospitalisation mi-privée (HC D2) et Assurance combinée d'hospitalisation privée (HC D3)
22 septembre 2004	Avantis, Martigny les produits Assurance des soins complémentaires, niveau 2 (SC N2) et Assurance des soins complémentaires, niveau 3 (SC N3)
22 septembre 2004	Avenir, Martigny les produits Assurance d'hospitalisation pour frais de traitement, couverture supérieure à 20 000 francs (HG C20 à C99) et Assurance combinée d'hospitalisation privée (HC D3)
22 septembre 2004	CSS Assurance SA, Lucerne augmentation des primes pour les produits Assurance individuelle d'indemnités journalières francs fixes, indemnités journalières collectives salaire, assurance d'hospitalisation demi-privée et privée, diminution des primes d'assurance pour soins dentaires, augmentation de la franchise de l'assurance pour médecine complémentaire.
23 septembre 2004	Öffentliche Krankenkassen Schweiz, Bâle augmentation des primes pour le produit PS-Zweig (assurance complémentaire d'hospitalisation demi-privée et privée)
23 septembre 2004	Krankenkasse Zermatt, Zermatt augmentation des primes pour le produit SanaPlus
23 septembre 2004	Universa Krankenkasse, Sion Augmentation des primes pour le produit Assurance combinée d'hospitalisation privée (HC D3)

- 23 septembre 2004 Sanitas Assurances privées SA, Zurich
augmentation des primes pour les produits Jump AB3,
Family AB4 et MobiJeunes AB5
- 23 septembre 2004 Intrax Assurances SA, Carouge
augmentation des primes pour les produits d'assurance
complémentaire ambulatoire (Uno, Uno Plus, Uno Stras-
bourgeoise, Due, Due Plus), chargement pour frais inclus
- 24 septembre 2004 Krankenkasse Visp und Umgebung, Viège
augmentation des primes pour les produits Sana et Sana-Plus
- 24 septembre 2004 Krankenkasse Malter, Malter
augmentation des primes pour les produits ZBV, ZEB Basic
et ZEB Top
- 24 septembre 2004 ProVAG Versicherungen SA, Winterthur
Augmentation des primes pour les produits Prima Basic,
Prima Top et Moneta
- 27 septembre 2004 ÖKK Versicherungen SA, Landquart
demande d'augmentation des primes pour les produits AZ,
PZ, KO 2, KO 3, KO 4, KOF, KOK, MBA et Compensa
les modifications des conditions d'assurance et des disposi-
tions générales pour les produits Mondial et Compensa (à
l'exception du titre des ch. 10.2 et 10.2.3 à 10.2.5) sont
acceptées et peuvent être appliquées aux effectifs actuels
- 29 septembre 2004 Wincare Zusatzversicherungen, Winterthur
Augmentation des primes pour le produit GK 3
- 29 septembre 2004 Innova, Gümligen
augmentation des primes pour les produits PrivEx, Benefit,
WIN et CASH, diminutions des primes pour les produits
Sanvita, Activa et Complementadans les variantes
Allgemein, Halbprivat et Switch
- 29 septembre 2004 Helsana Versicherungen SA, Zurich
augmentation des tarifs pour les produits Hospital Classica
Plus, Hospital Classica Comfort, Hospital Bonus Plus,
Hospital Bonus Comfort, Denta 1000, Sana et Completa
Salaria VVG, diminution des tarifs pour les produits
Completa, Hospital Plus et Hospital Comfort
- 29 septembre 2004 Krankenkasse Kolping, Dübendorf
augmentation des primes pour les produits Private Spital-
abteilung et Halbprivate Spitalabteilung
- 1^{er} octobre 2004 Krankenkasse Agrisano, Brugg
augmentation des primes pour les produits AGRIspezial et
AGRItaggeld
- 5 octobre 2004 Aerosana Krankenkasse, Kloten
augmentation des primes pour le produit FIRST
- 11 octobre 2004 Kmu-Krankenversicherung, Winterthur
augmentation des primes pour les produits Prosano Plus,
Viva Plus, Prive, Kombi-Privat, Taggeld VVG et Taggeld
VVG/K

- 12 octobre 2004 KPT Versicherungen AG, Bern
augmentation des primes pour les produits Assurance perte de gain dommage (J) et assurance soins dentaires Z0, Z1, Z2, Z3, Z4 und Z5
- 14 octobre 2004 SUPRA Assurances SA, Lausanne
augmentation des primes pour les produits d'assurance complémentaire LCA Natura R2, Holista R5, Holista R6 et Holista R7
- 29 octobre 2004 Natura Caisse de santé, Martigny
augment des primes pour les produits d'assurance combinée d'hospitalisation commune (HC D1), d'assurance des soins complémentaires (SC N1, N2, N3 et N4), d'assurance d'hospitalisation privée (HC D3) et mi-privée (HC D2), ce dernier dans sa version amendée du 30 août, et d'assurance de soins dentaires (DP N2)

dans le domaine de l'assurance-maladie.

Indication des voies de recours

La présente communication destinée aux assurés fait office de notification de la décision. Les assurés qui, en vertu de l'art. 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021), ont qualité pour recourir peuvent le faire auprès de la Commission de recours en matière de surveillance des assurances privées, Rämistrasse 74, 8001 Zurich. Le mémoire de recours doit être adressé en deux exemplaires dans les 30 jours à compter de la présente publication et doit contenir les demandes et l'exposé de leurs motifs. Pendant cette période, l'approbation des tarifs peut être consultée à l'Office fédéral des assurances privées, Friedheimweg 14, 3003 Berne.

23 novembre 2004

Office fédéral des assurances privées

Approbation des tarifs d'institution d'assurance privée

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.2004
Date	
Data	
Seite	6323-6325
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 172

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.